

Conditions générales de vente

1. PRÉSENTATION

Adèle de Glaubitz Formation est l'organisme de formation professionnelle de l'Association Adèle de Glaubitz, dont le siège social est établi 76 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg.

Adèle de Glaubitz Formation développe, propose et dispense des formations inter et intra établissements.

2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les «CGV») s'appliquent à toutes les offres de formation d'Adèle de Glaubitz Formation relatives à des commandes passées auprès de l'organisme de formation par tout client professionnel (ci-après «le Client»).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'organisme de formation, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que l'organisme de formation ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'organisme de formation, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. FORMATIONS

3.1 Formations inter établissement

3.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations inter établissements, disponibles au catalogue de l'organisme Adèle de Glaubitz Formation et réalisées dans les locaux de l'Association Adèle de Glaubitz ou des locaux mis à disposition par l'organisme de formation.

3.1.2 Remplacement d'un participant

L'organisme de formation Adèle de Glaubitz offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité.

3.1.3 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Adèle de Glaubitz Formation se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler la formation au plus tard 3 semaines avant la date prévue et ce, sans indemnités.

3.2 Formations intra établissement

3.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent des formations intra établissement développées sur mesure et exécutées dans les locaux du Client ou mis à disposition par le Client.

3.2.2 Conditions financières

Toute formation intra établissement fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par Adèle de Glaubitz Formation. Ladite proposition retournée par le client par mail vaut acceptation.

4. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'établissement. L'attestation de formation est adressée après la formation pour chaque participant.

4.2 Conditions financières

Sauf disposition contraire dans la proposition de l'organisme de formation, le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, à l'ordre de l'Association Adèle de Glaubitz.

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance figurant sur les factures de l'organisme donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les repas et les supports de formation sont compris dans le prix de la formation, excepté pour les formations intra établissement pour lesquelles les repas des formés/formateurs sont à la charge du client. L'organisme de formation se réserve le droit de disposer librement des places retenues par l'entreprise cliente tant que l'intégralité du prix de la formation n'est pas totalement acquittée.

4.3 Report ou Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre l'organisme de formation et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 10 jours ouvrés avant la session : 50 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- Report ou annulation communiqué moins de 10 jours ouvrés avant la session : 100 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au client.

4.4. Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par Adèle de Glaubitz Formation sont valables trois mois à compter de l'envoi du devis.

L'offre de formation est réputée acceptée dès la réception par l'organisme de formation de la convention simplifiée de formation professionnelle continue signée par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un mois à compter de l'émission de ladite convention.

La signature de la convention simplifiée de formation professionnelle continue et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par l'organisme de formation à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

4.5. Force majeure

Adèle de Glaubitz Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'organisme de formation, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'organisme de formation.

4.6. Propriété intellectuelle

Adèle de Glaubitz Formation et ses partenaires figurant dans l'offre de formation sont seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle des formations que l'organisme de formation propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme utilisée (papier, électronique, numérique, orale,...), demeurent la propriété exclusive d'Adèle de Glaubitz et ses partenaires. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation par le Client sans accord exprès de l'organisme de formation. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

4.7. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'organisme de formation au Client.

4.8. Communication

Le Client accepte d'être cité par l'organisme de formation comme client de ses offres de services, aux frais de l'organisme de formation. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 4.7, l'organisme de formation Adèle de Glaubitz peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle.

4.9. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'organisme de formation à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera porté devant les tribunaux compétents.